



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une nouvelle
artère sur la commune de Veyrier "Chemin
des Sylvains"

Du 6 juillet 1965

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat
en date du 25 juin 1965;

vu le préavis favorable de la division d'urbanisme;

vu la délibération du Conseil municipal de la commune
de Veyrier dans sa séance du 21 mai 1965 proposant au Conseil d'Etat
de donner le nom de

"Chemin des Sylvains"

divinité des forêts et des champs,

au chemin privé qui dessert le morcellement Breccolini-Bornand,

A R R Ê T É :

Il est donné le nom de :

Chemin des Sylvains au chemin privé qui dessert le
morcellement Breccolini-Bornand dont les deux extrémités débouchent
sur le chemin Antoine Martin.

Communiqué à :

| | |
|-----------|-------|
| Travaux | 3 ex. |
| Intérieur | 1 ex. |
| Sautier | 1 ex. |



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

Hallaud